

À Office Depot, 1 000 salariés laissés sur le carreau

Deux tiers des collaborateurs de l'enseigne de bureautique vont recevoir leur lettre de licenciement. L'épilogue d'un groupe qui a vécu une descente aux enfers.

CATHERINE GASTÉ

963 NOTIFICATIONS de licenciements sont parties mercredi. Envoyées par l'administrateur judiciaire, elles vont arriver dans les boîtes aux lettres des salariés d'Office Depot qui n'ont pas été repris. La marque, avec son concept « tout pour le bureau au meilleur prix », tourne une page et signe l'un des plus gros plans sociaux depuis le Covid. Mise en redressement judiciaire le 5 février, l'une des trois activités d'Office Depot – les magasins, 50 sur 60 repris – est passée le 3 juin sous le pavillon d'Alkor, spécialisé dans la papeterie et les fournitures de bureau. Les deux autres canaux, la vente aux entreprises et par correspondance, s'arrêtent.

Deux tiers des effectifs, 963 sur 1 438 salariés, notamment 200 commerciaux, 200 livreurs, 200 préparateurs de commandes et plus de 350 personnes des services support vont aller grossir les rangs de Pôle emploi, dans un silence quasi général. « C'est un vrai carnage social. Qu'est-ce qu'il aurait fallu faire ? Exploder des bombes de gaz, brûler des pneus ? Aucun de nous n'a voulu détruire l'image de l'entreprise », assène, dépité, Philippe Fernandez, le responsable de la CFE-CGC. « C'est un peu ce que le vice-

procureur nous a sous-entendu lors de l'audience du 25 mai : qu'on n'avait pas fait assez de bruit », se souvient Sébastien Fournier, de l'Unsa. « Il n'y a pas eu beaucoup d'échos dans les médias. Les salariés n'ont pas fait de tapage », lit-on en effet dans le jugement.

Des actionnaires aux abonnés absents

Comment le tribunal de commerce de Lille a pu choisir l'offre d'Alkor ? Un certain nombre des salariés ne le digère pas. Cette jeune femme, qui tient l'une des magasins parisiens, est terrassée : « Mille familles ! On ne sait rien, nos nouveaux actionnaires sont aux abonnés absents, nos rayons sont restés vides pendant des mois. Comment cela va finir ? » Les représentants de l'Unsa et de la CFE-CGC ne comprennent pas. Ils soutenaient une autre offre qui n'a pas été retenue, celle d'Adexgroup qui reprenait plus de salariés. Céline Pares, l'avocate des représentants des salariés, a d'ailleurs fait appel pour la réexaminer, mais la requête n'est pas suspensive. L'audience est prévue le 8 juillet. « Il y a des anomalies dans le choix fait par le tribunal de commerce de Lille. Nous allons le démontrer », affirme-t-elle.

Le repreneur, Stéphane Couchot, président de la coo-



Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), le 7 juin. Devant le magasin Office Depot, des salariés protestent contre la reprise de leur entreprise par le groupe Alkor, annoncée quatre jours plus tôt.

pérative Alkor Groupe, fait valoir la solidité financière de son offre. « Oui, socialement, c'est un vrai problème, reconnaît-il. Mais on a repris la partie sauveable. Comme tout bon chef d'entreprise, on est obligé de voir l'intérêt de nos adhérents. Dans les Scop, les banquiers nous notent aussi sur la rentabilité » Et de rappeler : « Nous, on reprend les choses en l'état, une entreprise laissée exsangue par l'ancien actionnaire. »

« Depuis deux ans, nous avons plusieurs fois alerté, eu moult rendez-vous à Bercy, au ministère du Travail, sous deux gouvernements, contactés des responsables politiques sur la situation, rien n'y a fait », déplore Sébastien Fournier, de l'Unsa. Car derrière cette longue litanie de dépit, de colère et de règlements de comptes, il y a cette sombre histoire financière qui a conduit Office Depot au tapis début février. L'ancien

actionnaire, un fonds d'investissement allemand entré au capital en 2017 et spécialiste du rachat d'entreprises en difficulté, s'est déjà illustré sur plusieurs faillites. « C'est une catastrophe pour les salariés. Elle est due pour une grande part au fonds Aurelius qui tire un certain nombre de profits en dépeçant les entreprises », réagit Jean-Pierre Sueur. Le sénateur socialiste du Loiret s'occupe depuis plus de

deux ans du sort des salariés. Il a tenté sans succès de trouver une meilleure issue auprès des pouvoirs publics. « On avait vécu la même case sociale avec l'entreprise Quelle, rachetée par Aurelius, qui a déjà laissé 600 salariés sur le carreau. Le scénario s'est aussi joué avec l'entreprise de chimie Isochem. À l'époque, j'avais dit à l'Élysée de faire barrage à ce fonds. Or, il continue ses basses œuvres », confie-t-il.

« Un grand gâchis »

La députée LREM Caroline Janvier parle, elle, de « grand gâchis ». « J'ai essayé d'accompagner au mieux les salariés mais ça n'a pas permis d'éviter un scénario qui était presque écrit d'avance. » Pour l'élu de la majorité, « c'est l'illustration d'un modèle économique très choquant, d'une forme de capitalisme aveugle avec des sociétés écrans, des montages financiers qui assèchent la trésorerie et la font remonter à l'étranger, sans jamais investir. Même le gouvernement n'a pas de prise ». Selon elle, « il n'y a qu'au plan européen où l'on pourrait lutter contre cette forme de prédation ». Céline Pares, l'avocate des salariés, espère en faire la démonstration. Une plainte a été déposée au Parquet financier en mai 2019 qui est en cours d'instruction.